



**Élections régionales
Décembre 2015**

Cahier de propositions

**Agir ensemble pour des territoires durables
en Pays de la Loire**

Novembre 2015

FNE Pays de la Loire

France Nature Environnement Pays de la Loire (FNE Pays de la Loire) est la **fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement**. Affiliée à la fédération nationale France Nature Environnement, son objet vise l'amélioration de la qualité de vie et la promotion du développement durable dans notre région.

Créée en 2008, elle regroupe plus de 70 associations locales et 9000 bénévoles en région Pays de la Loire à travers ses fédérations départementales et ses associations membres.

FNE Pays de la Loire est une force citoyenne dont les missions recouvrent l'interpellation des décideurs publics, la recherche d'un dialogue sur le développement durable entre les acteurs du territoire régional, la sensibilisation, l'information et le renforcement de l'expertise des associations et des citoyens sur les enjeux régionaux en matière de biodiversité et de développement durable.

Elle œuvre également à l'accompagnement de projets de territoire et au respect du droit de l'environnement. Pour réaliser ces missions, FNE Pays de la Loire a engagé un dialogue constructif avec l'ensemble des parties prenantes de la région.

Cahier de propositions

Ce document représente le fruit d'un travail partagé avec l'ensemble du mouvement FNE Pays de la Loire. Il se présente comme une contribution émanant de la société civile organisée pour un développement durable en région, et il exprime la volonté d'œuvrer pour le bien commun, maintenant et pour les générations futures, aussi bien sur les enjeux environnementaux que socio-économiques.

Ces propositions sont cohérentes avec les compétences du Conseil régional actuelles et futures, en s'appuyant notamment sur les grands schémas portant sur l'économie, le développement territorial, l'énergie et le climat, la biodiversité...

Pour FNE Pays de la Loire, il est important de replacer l'Homme au cœur et en harmonie avec son environnement.

Notre vœu

FNE Pays de la Loire émet le souhait d'une Région portant une **vision stratégique globale**, animatrice d'une politique **transversale, intégrée et partagée**, s'appliquant à l'échelle de **territoires unis dans leur diversité** d'une Région à l'écoute des **différentes échelles locales**, mais prescriptive quand l'**intérêt général** le demande; d'une Région **participative** (gouvernance à cinq, place du citoyen, etc.), **environnementale** et **résiliente dans ses choix** (évaluation, critères, etc.).

Une Région portant un projet de territoire à la mesure des défis du XXI^{ème} siècle.

Sommaire

Implication citoyenne et associative

Pour une gouvernance des projets de territoires p.1

Economie de la Transition

Faire de la transition énergétique et écologique une opportunité pour
l'économie régionale p.2

Changements climatiques

Oser s'adapter à de nouvelles réalités p.5

Transports et mobilité

Moins, mieux et autrement p.6

Biodiversité

Un pilier essentiel pour des territoires durables p.7

Santé-Environnement

Agir aujourd'hui pour la santé de tous demain p.9

Implication citoyenne et associative

Pour une gouvernance des projets de territoires

➤ **Relancer le dialogue social et environnemental territorial qui est en panne**

Nombreux sont les échecs de concertation aboutissant au blocage de procédures. Nous ne trouvons que peu d'exemples d'un dialogue social et environnemental territorial réussi : nous citerons à ce titre le grand débat réalisé par la ville de Nantes sur la Loire et sa place dans la ville ainsi que les Etats Régionaux de l'énergie menés en 2012-2013 par le Conseil régional. L'incapacité de nos institutions à associer les populations et les acteurs des territoires sur les questions les concernant, et sur lesquelles ils souhaitent et pourraient agir, est un problème auquel il est urgent d'apporter des solutions.

La nouvelle Région sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe. Elle devra notamment élaborer le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). A cet effet, nous attendons d'elle qu'elle se montre exemplaire dans l'exercice de la participation citoyenne.

Le droit à l'expérimentation doit être mobilisé afin de mener des actions concrètes concernant la concertation et le dialogue social et environnemental territorial, en lien avec le monde de la recherche dans les domaines des sciences humaines et sociales et des sciences de l'éducation.

Propositions :

- **Associer la société civile** à la Conférence Territoriale de l'Action Publique ainsi qu'à l'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'innovation, d'internationalisation (SRDEII) et du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- **Associer la participation citoyenne** à l'expression des corps intermédiaires pour définir des politiques publiques.
- **Favoriser l'articulation entre les représentations de la société civile aux niveaux régionaux et intercommunaux** (conseil économique, social et environnemental régional, conseils de développement, ...) en sollicitant des contributions communes sur des questions d'intérêt régional.
- **Encourager et accompagner les démarches d'initiatives citoyennes.**
- **Soutenir la participation des citoyens par des aides** compensant leurs frais de déplacement et créer des espaces de vidéo conférence ouverts notamment aux associations sur des horaires (soirée pour les bénévoles).

➤ **Soutenir les acteurs associatifs du territoire régional**

Dans le cadre de la mise en place d'un dialogue social, environnemental et territorial souhaité par tous, le Conseil régional doit soutenir le rôle citoyen des associations, de portée sociale, économique, écologique, etc.

Propositions :

- **Renforcer le rôle des têtes de réseaux associatifs régionaux** partenaires indispensables d'une Région porteuse d'ambition forte en matière d'environnement et de développement durable.
 - en leur donnant les moyens de poursuivre et développer leurs activités d'intérêt général ;
 - en s'appuyant sur leur pratique ancienne, remarquable et efficace du fonctionnement en réseau ;
 - en privilégiant les structures aux compétences avérées, sans chercher à leur en substituer de nouvelles.

- **Soutenir la formation des bénévoles associatifs** pour conforter les compétences en région et favoriser la bonne gestion des projets associatifs.
- **Favoriser l'expertise du tissu associatif** et le développement de la connaissance des problématiques environnementales en soutenant l'action de formation menée par les structures associatives régionales.
- **Maintenir l'activité et les emplois** dans le secteur associatif.
- **Eviter la mise en concurrence des acteurs associatifs** induite par les logiques d'appel d'offres ; préférer la culture du partenariat et les appels à projet.

Economie de la Transition

Faire de la transition énergétique et écologique une véritable opportunité pour l'économie régionale

- **Encourager la création d'emplois au service de la transition écologique**
- **Développer des formations scolaires et professionnelles utiles à la transition écologique et énergétique**
La formation doit être un axe fort et prioritaire de la politique de la Région. Il s'agira de renforcer la formation initiale et continue vers les métiers de demain liés à la transition énergétique, et en particulier à la rénovation énergétique des bâtiments (bâti ancien).
- **Orienter les efforts vers une économie de la transition innovante**
L'économie circulaire est inscrite dans la loi de programmation de la transition énergétique, dont elle est l'un des piliers majeurs. La Région se doit d'être animatrice de la dynamique sociétale dans ce domaine. La loi de programmation de la transition énergétique impulse le développement des énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité qui passent en partie par l'isolation des bâtiments. Enfin, la loi NOTRe prévoit un plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Propositions :

- **Encourager l'économie circulaire** (incluant l'économie de la fonctionnalité¹) à l'échelle de bassins économiques cohérents :
 - en mettant en place une gouvernance territoriale : création d'un comité chargé d'établir un programme opérationnel (priorités, identifications des acteurs, ...)
 - en diffusant une culture de l'économie circulaire à destination des consommateurs, des élus et des agents des collectivités, et des entreprises de tous les secteurs d'activité
- **Soutenir les pôles de compétitivité et d'innovation** s'inscrivant dans cette thématique.
- **Faciliter et encourager la rénovation énergétique des bâtiments** (50 000 par an) sur la base de critères des bâtiments à énergie positive et par le biais de dispositifs d'aides volontaristes.

¹ L'économie de fonctionnalité consiste à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien, ce qui entraîne le découplage de la valeur ajoutée et de la consommation d'énergie et de matières premières.

- **Orienter les projets d'énergies renouvelables** (solaire, éolien, biomasse, géothermie...) **vers des projets de territoire** construits en concertation et avec l'implication des citoyens, pour répondre aux besoins locaux tout en respectant les milieux.

- **Établir le plan régional de prévention et de gestion des déchets** (PRPGD) sur un modèle participatif, tel celui du Grenelle de l'environnement. Ce plan devra fixer des objectifs de diminution des volumes et de la toxicité des déchets. Il pourrait ainsi être un tremplin pour développer les territoires « zéro déchets ».

Pour réussir la mise œuvre du plan régional de prévention et de gestion des déchets :

- Dans le cadre d'une démarche régionale d'économie circulaire, **créer un observatoire régional des ressources et des déchets** pour construire le Plan régional, suivre sa mise en œuvre et évaluer l'atteinte des objectifs fixés : observatoire dans lequel les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) auront leur place (gouvernance partagée).

- **Conditionner les aides financières aux collectivités en matière de déchets** à l'existence d'un budget annexe, d'un rapport annuel de la redevance spéciale avec un bonus pour la mise en place de la tarification incitative des déchets et/ou de la collecte sélective des bio-déchets.

- **Intégrer les déchets du BTP dans le plan régional** : travailler sur l'écoconception des bâtiments, faciliter le réemploi et le recyclage des matériaux provenant de la déconstruction et des terrassements.

- **Lancer et animer une dynamique régionale de réduction du gaspillage alimentaire** (de type REGAL : réseau d'évitement du gaspillage alimentaire comme en Aquitaine et en Basse-Normandie).

- **Soutenir les alternatives à l'exploitation minière** et prévenir de nouveaux scandales (site minier de Rouez en Champagne en Sarthe). Tant que le code minier n'est pas modernisé FNE sera opposée à la mise en place de mines. Le cadre de cette activité doit être celui du 21^{ème} siècle. Le recyclage doit être privilégié avant de perturber l'environnement.

- **Etablir le plan régional des carrières** sur un modèle participatif. Ce plan devra fixer les besoins de la région, prioriser les ouvertures de nouvelles carrières au regard des besoins dans le temps, faire en sorte de pousser à recycler une part toujours plus importante des déchets issus du BTP, lutter contre les dépôts sauvages de déchets de BTP en cohérence avec le PRPGD.

- **Renforcer l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics** passés par la Région.

➤ **Accompagner l'évolution vers une agriculture plus proche des bassins de consommation, adaptée aux changements climatiques et plus respectueuse de l'environnement, en s'appuyant sur les atouts de la région en termes de compétences et de capacité à produire**

La région des Pays de la Loire est la 2^e région agricole française et l'une des principales régions engagées dans la production sous signe de qualité. Le secteur agricole et agro-alimentaire est une composante importante du tissu économique de nos territoires, apportant notamment un nombre important d'emplois. Cette activité génère cependant des impacts sur l'environnement, les paysages, les ressources naturelles. Répondre aux attentes sociétales doit conduire vers l'objectif partagé d'une agriculture plus économe et plus autonome, produisant des aliments de qualité en préservant la fertilité des sols, la ressource en eau, la biodiversité.

Propositions :

- **Contribuer à la structuration de filières** valorisant les produits authentiquement de terroir, donc de saison : viandes, fruits, légumes, céréales ... en encourageant les marchés et les magasins de producteurs, les plateformes d'approvisionnement en produits locaux de qualité, en particulier biologiques.

- **Utiliser les fonds européens du Plan de Développement Rural Régional destinés à l'innovation** au profit d'une agriculture respectueuse de l'environnement et résiliente face aux changements climatiques.
- **Renforcer la politique foncière** pour favoriser l'émergence de nouveaux projets de production à l'échelle des territoires en cohérence avec un projet agricole régional s'appuyant sur les attentes sociétales.
- **Généraliser les pratiques non génératrices de pollution des eaux** : éco-conditionnalités, incitations au développement de filières respectueuses de l'environnement, couvert forestier dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable...
- **Promouvoir un territoire sans Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) ni Variétés Résistantes ou Tolérantes aux Herbicides (VRTH)**, en s'opposant aux essais de plein champ et en conditionnant l'attribution des aides accordées aux agriculteurs à la non utilisation d'OGM et de VRTH dans leurs champs et dans l'alimentation des animaux.
- **Soutenir l'élevage « lié au sol »**, limitant ses achats d'aliments du bétail (soja OGM...) et d'intrants, et disposant des surfaces suffisants pour épandre ses effluents d'élevage sans risque de polluer les cours d'eau.
- **Mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation** pour une alimentation réduisant la part de produits animaux.
- **Inciter par un soutien financier les cantines scolaires** à réduire la part de la viande dans les menus et à privilégier la viande produite localement et de qualité (valeur nutritionnelle, qualité organoleptique, respect de l'environnement et du bien-être animal).

➤ **Encourager le tourisme durable**

La région des Pays de la Loire est attractive pour les touristes français et étrangers. L'économie qui s'en dégage est un atout pour le bon équilibre des territoires de notre région. L'activité touristique tirée par la notoriété de territoires phares (littoral, vallée de la Loire, Marais Poitevin, ...) ne doit cependant pas se développer en hypothéquant leur avenir.

Propositions :

- **Concilier l'activité touristique avec la vie quotidienne des habitants** en assurant une dynamique continue sur les territoires, plutôt que saisonnière et spécialisée (dans le Schéma Régional de Développement Touristique).
- **Concilier le développement de l'attractivité touristique de la Région avec la restauration et la préservation des milieux naturels et du patrimoine régional remarquable** (sauvegarde et reconquête de la Loire sauvage par exemple).
- **Remettre la notion de capacité d'accueil au centre des réflexions d'aménagement des territoires**, en particulier pour les territoires bénéficiant d'un fort attrait touristique.
- **Ne pas créer de nouveaux ports de plaisance mais pousser à réaménager les équipements existants** et revoir la stratégie de développement de la plaisance au regard des évolutions récentes des usages en lien avec la mer.

Changements climatiques

Oser s'adapter à de nouvelles réalités

➤ Rester une Région chef de file de la transition énergétique

La région des Pays de la Loire a mis en place en 2012-2013 des Etats Régionaux de l'énergie, qui sont venus enrichir la construction du Schéma Régional Climat Air Énergie, puis la définition d'une Stratégie Régionale pour la Transition Énergétique. FNE Pays de la Loire a participé, en tant qu'acteur régional, à ces instances de concertation et de co-construction d'une politique régionale pour une transition énergétique de notre territoire.

Propositions :

- **Poursuivre la politique régionale énergétique et garantir son efficacité** en lien avec les objectifs du Schéma Régional Climat Air Énergie.
- **Investir prioritairement et majoritairement dans les projets d'économies d'énergie** (isolation des bâtiments publics et privés, ...).
- **Soutenir les projets territorialisés de production d'énergie renouvelable**, en accompagnant les projets participatifs.
- **Impulser une dynamique d'appropriation citoyenne des questions liées à la transition énergétique**, afin d'encourager les changements de comportements.
- **Inciter les collectivités locales à investir dans les projets de production d'énergie renouvelable dans leurs territoires**, en souscrivant des parts comme les y autorise l'article 109 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

➤ Créer les conditions d'une agriculture résiliente vis-à-vis des changements climatiques

L'agriculture en Pays de la Loire émet 31% des gaz à effet de serre de la région des Pays de la Loire (source : SRCAE des Pays de la Loire), ce qui la place au second rang des contributeurs juste derrière l'industrie (32%) et devant les transports (24%). Les pratiques agricoles vont devoir s'adapter aux enjeux climatiques, et notamment réussir à diviser par 2 leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Propositions :

- **Soutenir et mutualiser/valoriser les initiatives et évolutions qui permettront l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques** : changements de pratiques culturales (assolement, rotation, paillage...), choix de variétés rustiques, économies d'eau.
- **Accompagner une politique de gestion de l'eau plus économe** : baisse de 20% des prélèvements d'eau d'ici à 2020 dans l'agriculture comme prévu par le plan national d'adaptation aux changements climatiques.
- **Favoriser la sensibilisation des consommateurs** à une agriculture et une alimentation intégrant les conséquences des changements climatiques, favorables à l'environnement et à la santé.

➤ Acquérir la culture du risque

La région des Pays de la Loire est susceptible de connaître régulièrement des catastrophes naturelles ou technologiques du fait de sa situation géographique et de la composition de son territoire. Les événements de ces dernières années montrent à quel point notre société est fragilisée face à de tels événements (inondation du val de Loire en 1995, tempête Xynthia en 2010, ...).

Propositions :

- **Accompagner les collectivités territoriales pour renforcer la prise en compte des risques majeurs** dans les documents d'urbanisme.
- **Limiter l'étalement urbain.**
- **Refuser les projets d'urbanisation en zones inondables ou submersibles.**
- **Favoriser l'acquisition d'une culture du risque et la conservation de la mémoire du passé**, auprès des décideurs et de la population.
- **Encourager les alternatives aux endiguements et enrochements**, inefficaces à long terme.
- **Créer un Observatoire régional du trait de côte.**

Transports et mobilité

Moins, mieux et autrement

➤ **Limiter le besoin de déplacement**

Limiter le besoin de déplacement par une stratégie organisant l'aménagement du territoire autour des pôles d'échanges et de desserte de transports multimodaux.

➤ **Faire du réseau ferroviaire la colonne vertébrale du réseau de transports publics**

La Région des Pays de la Loire a déjà fortement investi et soutenu le développement des TER ainsi que la modernisation du réseau ferré. La hausse de la fréquentation dépasse parfois les capacités mises en place et de nouveaux développements s'imposent, dans le respect du cadre environnemental.

Propositions :

- **Continuer à développer un réseau ferroviaire régional maillé**, doté de capacités suffisantes et répondant aux besoins des populations : services cadencés, gares interconnectées avec les transports urbains (pôles d'échanges multimodaux, mode doux de transport).
- **Moderniser les lignes existantes** (en priorité la ligne Nantes-Bordeaux) et préserver le patrimoine des étoiles ferroviaires pour répondre en priorité aux besoins de déplacements du quotidien et permette un meilleur cadencement des TER.

➤ **Développer les transports collectifs et les modes doux**

A compter du 1^{er} janvier 2017 et en application de la loi NOTRe, la Région des Pays de la Loire aura la responsabilité des services de transports non urbains, réguliers ou à la demande. La Région doit se préparer à cette nouvelle compétence et harmoniser sa politique régionale en matière de transports collectifs. La Région se devra de remettre à plat certains projets d'infrastructure de transport qui ne font pas consensus au regard de leurs impacts socio-économiques et environnementaux.

Propositions :

- **Créer et animer un schéma régional de mobilité durable** prenant en compte l'ensemble des types de transports collectifs : cadencés, en site propre, interconnexions à l'ensemble du réseau et proposant une qualité de service optimale.
- **Coordonner les AOT (Autorités organisatrices de transports)** sous forme de syndicat mixte pour des politiques de transports cohérentes à l'échelle des territoires.

- **Mettre en place une carte unique pour tous modes de transports en commun dans la région.**

- **S'engager à ne pas soutenir des projets de transports néfastes** pour l'environnement (projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, projets autoroutiers, projet de Lignes Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire tel que présenté lors du débat public en 2014).

- **Encourager les idées innovantes** (files de bus dédiées sur les grands axes urbains, parkings de proximité réservés aux voitures occupées par au moins 3 personnes, ...) et le droit à l'expérimentation.

➤ **Transport de marchandises : participer à la création de solutions alternatives au tout routier**

Le fret ferroviaire et le fret fluvial ne cessent de régresser en Pays de la Loire comme en France. L'hinterland du port de Nantes St-Nazaire est limité au niveau ferroviaire et la Loire est peu utilisée dans sa partie aval (St Nazaire-Nantes) au regard de son potentiel.

Propositions :

- **Participer à la création de terminaux combinés** permettant concrètement de développer l'intermodalité entre route, fer, mer et fluvial.

- **Préserver les sites et le potentiel ferroviaire existant, y compris en milieu urbain** et réhabiliter l'ancien.

- **Soutenir les projets de cabotage sur la façade Atlantique** ainsi que les expériences de fret fluvial entre St Nazaire et Nantes.

➤ **Participer à la mise en œuvre de mesures fiscales incitatives**

Afin de permettre le développement du fret ferroviaire et fluvial ainsi que le développement des autoroutes de la mer, le vrai prix du fret routier doit être établi, ce qui passe par la mise en place d'incitations fiscales.

Propositions :

- **Exiger la mise en place de l'éco-redevance afin d'appliquer le principe de utilisateur/payeur** et de faire payer au mode routier le « juste prix » de ses coûts externes.

Biodiversité

Un pilier de développement pour des territoires durables

➤ **Assurer la non-dégradation, la préservation et la restauration de la biodiversité par une utilisation ambitieuse des outils existants**

La biodiversité ne cesse de s'éroder du fait des activités de l'homme sur nos territoires (artificialisation des sols, pratiques agricoles intensives, pollutions...). Pour la protéger au mieux et continuer à profiter des services écosystémiques rendus par la nature, il est primordial pour la Région de maintenir ses actions qui vont dans ce sens, voire de les intensifier.

Propositions :

- **Mettre en œuvre la trame verte et bleue**, via le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), les SCoT et les PLU notamment, en combinant les différentes sources de financement :

communautaires (FEDER, FEADER, LIFE+), nationaux et régionaux. Financer l'animation du SRCE pour que les acteurs locaux mettent en œuvre les mesures définies pour la préservation/gestion/restauration des espaces TVB et des éléments du paysage.

- **Intégrer le concept de « Trame nocturne »** (zone non éclairée) dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.
- **Financer la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**, grâce notamment aux fonds européens gérés par la Région, pour améliorer la connaissance et alimenter ensuite des diagnostics écologiques (par exemple des exploitations agricoles).
- **Renforcer les moyens des Parcs Naturels Régionaux** et étendre la politique des parcs (démarche d'adhésion, politique transversale, territoire homogène...) vers d'autres territoires à enjeux.
- **Maintenir la politique régionale de soutien aux Réserves Naturelles Régionales** et envisager la création de nouvelles réserves régionales au regard des enjeux environnementaux régionaux.
- **Soutenir le nouveau Conservatoire des Espaces Naturels régional** afin qu'il développe ses activités de préservation et de restauration de la biodiversité avec une politique d'acquisition ou de gestion d'espaces naturels.
- **Encourager l'agro-écologie et l'agriculture à haute valeur environnementale** (certification environnementale de niveau 3) en réorientant le programme de développement rural régional définissant l'utilisation du FEADER :
- **Dédier 50 % des fonds FEADER à des mesures favorables à l'environnement** (SRCE, mesures agro-environnementales et climatiques, agriculture biologique, investissement non productifs pour la restauration de milieux, diversification des cultures, lutte biologique, vergers moyennes/hautes tiges, cultures sans labour, etc.)
- **Aider à financer les circuits courts et de proximité** (AMAP et les marchés et magasins de producteurs), les plateformes d'approvisionnement en produits bio et locaux.
- **Valoriser la gestion des sites Natura 2000** comme territoires exemplaires de la mise en œuvre de politiques de développement durable (zones humides, prairies, forêts, ...).

➤ **Développer et valoriser la connaissance tout en soutenant l'éducation à l'environnement**

On ne peut protéger et gérer au mieux que ce que l'on connaît. De ce fait, il est important que la Région soutienne l'acquisition de connaissances naturalistes et leur valorisation (vulgarisation et porter à connaissance) via le tissu d'Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) et d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

Propositions :

- **Soutenir la réalisation et la valorisation d'inventaires du patrimoine naturel** sur l'ensemble du territoire régional.
- **Promouvoir la diffusion des résultats des suivis, études et travaux scientifiques des associations naturalistes.**
- **Mettre en place un programme régional de formation de naturalistes de terrain** pour tous les compartiments de la biodiversité, orienté notamment vers les jeunes (assurer le transfert des connaissances).
- **Poursuivre l'intégration des modules thématiques sur l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans les formations professionnelles** (lycées, établissements agricoles, CFA, ...).
- **Soutenir les actions de sensibilisation et d'EEDD portées par les associations en direction d'un public varié, dont les jeunes générations.**

➤ **Permettre une évolution progressive vers des modes de gestion durable de la forêt et favoriser celle-ci par la formation et l'accompagnement des acteurs**

La forêt ne couvre que 10 à 11% du territoire régional mais elle représente de gros enjeux en termes d'environnement (puits de carbone, forte biodiversité forestière, ...), de filière économique (construction, ameublement, énergie) et d'emploi.

Propositions :

- **Soutenir la mise en place des plans de gestion forestiers** au service de la forêt et de son bon développement.
- **Prévoir les moyens humains et financiers pour une réelle prise en compte de la multifonctionnalité des forêts.**
- **Eviter toute surexploitation en adaptant le développement du bois énergie aux ressources locales.**
- **Tenir compte du rôle social de la forêt** (valeurs récréatives et de loisirs).
- **Encourager le boisement dans les périmètres de protection des captages d'eau potable** en complément des autres modes d'occupation des sols protecteurs de la ressource (agriculture biologique et prairies permanentes).
- **Conditionner les aides aux collectivités à l'identification des haies et boisements à préserver** et à leurs engagements à en stopper la destruction.

Santé-Environnement

Agir aujourd'hui pour la santé de tous demain

➤ **Accentuer la surveillance de la qualité de l'air**

Accentuer la surveillance de la qualité de l'air

La région des Pays de la Loire connaît tous les ans plusieurs épisodes de pollution de l'air (particules fines, ozone, ...), épisodes qui ont des répercussions sanitaires et environnementales importantes. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixera les orientations en matière de pollution de l'air. La Région se doit donc d'être ambitieuse quant au niveau de la qualité de l'air en Pays de la Loire.

Propositions :

- **Poursuivre le soutien actif, y compris financier, à l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en région** (Air Pays de la Loire).
- **Favoriser les actions de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur et extérieur** en s'appuyant sur des structures comme Air Pays de la Loire, les collectivités et les associations de protection de la nature et de l'environnement.
- **Inciter à la création de points de mesures permanents** servant de référence pour évaluer les progrès éventuels apportés par le nouveau plan Ecophyto (analyses de pesticides dans l'air).

➤ **Renforcer la lutte contre le bruit**

La Région n'a pas de compétences sur ce sujet qui pourtant concerne un grand nombre de personnes en Pays de la Loire. C'est la principale nuisance ressentie par les personnes lorsqu'on les interroge. La Région possède cependant de nombreux leviers d'action, notamment en lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3) en cours d'élaboration en cette fin d'année 2015.

Propositions :

- Sensibiliser, former et informer :

- **Généraliser pour tous les lycéens et jeunes en formation professionnelle des actions de prévention des risques auditifs** engendrés par l'écoute des musiques amplifiées en concert et avec des oreillettes.
- **Former à la prévention de ces risques les professionnels** du bâtiment et des travaux publics, des transports, de l'urbanisme, concepteurs de matériel.
- **Former les enseignants** des disciplines les plus concernées dans les lycées généraux, professionnels et les CFA : professeurs de SVT, d'éducation musicale, chefs de travaux...

- **Associer aux mesures de prévention les personnels** infirmiers et médicaux de l'Education Nationale.

- Diminuer les nuisances sonores liées aux infrastructures de transports :

- Veiller à ce que les infrastructures de transports à proximité des agglomérations soient aménagées de manière à réduire les nuisances sonores (écrans antibruit, revêtements routiers).
- Résorber les points noirs du bruit par l'isolation acoustique et des aménagements anti-réverbération : façades des logements, des établissements scolaires et de santé.

➤ **Améliorer prioritairement la préservation des milieux pour une alimentation en eau potable de qualité**

La région des Pays de la Loire appartient au bassin hydrographique Loire-Bretagne, au sein duquel elle souffre particulièrement d'une situation dégradée de la qualité de ses eaux de surface et souterraines. De nombreux territoires n'arrivent pas à reconquérir une bonne qualité de leurs eaux. Le futur SDAGE 2016-2021 devrait permettre aux acteurs de l'eau d'avancer ensemble dans la bonne direction.

La Région participe aux instances délibératives élaborant les SAGE et SDAGE. Elle doit soutenir une politique volontariste concernant la reconquête de la qualité de l'eau, via le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui fixera des orientations en matière de protection des milieux aquatiques.

Propositions :

- **Intégrer dans les politiques régionales et locales les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE)**, notamment en conditionnant les aides publiques au respect d'engagements favorables à la reconquête et au maintien du bon état de l'eau.

- **Systématiser l'approche des enjeux liés à l'eau à l'échelle du bassin versant, en poursuivant le déploiement de programmes d'action de type Contrat régional de bassin versant :**

- Promouvoir l'entretien doux des rivières, intégrant la biodiversité, la restauration des zones humides, des ripisylves la végétalisation des berges
- Impulser une politique de protection des captages d'eau potable contre les pollutions (prévention des impacts sanitaires des pesticides, particulièrement ceux reconnus pour être des perturbateurs endocriniens, diminution des coûts de potabilisation de l'eau, etc.).



**Partout où la nature a besoin
de nous en Pays de la Loire**

**France Nature Environnement Pays de la Loire
76 ter rue Lionnaise
49100 ANGERS
Tél : 02 53 61 10 34
contact@fne-pays-de-la-loire.fr
www.fne-pays-de-la-loire.fr**